



Projet d'augmentation de la production de la brasserie de Heineken de la Valentine à Marseille (13)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PJ N°04A – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



- Juin 2023 -

Sommaire de la pièce jointe

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	DESCRIPTION DU SITE ACTUEL ET DU PROJET	3
2.1	Présentation du site actuel.....	3
2.2	Répartition des zones d'activités.....	4
3	PRESENTATION DU PROJET	6
3.1	Description du projet.....	6
3.2	Localisation des modifications associées au projet.....	6
4	SYNTHESE DES IMPACTS APRES MISE EN ŒUVRE DES MESURES.....	8
5	ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....	17

Figures

Figure 1 : Schéma simplifié des étapes de fabrication de la bière (source : Heineken)	4
Figure 2 : Répartition des grandes zones du site de La Valentine.....	5
Figure 3 : Localisation des nouvelles installations/modifications engendrées par le projet 2,2M	7

Tableaux

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et de l'impact du projet.....	9
Tableau 3 : Projets identifiés se trouvant sur les communes de Marseille, La Penne-sur-Huveaune, Allauch et Aubagne.....	17

1 INTRODUCTION

Ce document présente le **résumé non technique de l'étude d'impact** conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

Il contient :

- la présentation non technique du projet ;
- un tableau de synthèse des enjeux environnementaux, ainsi que des impacts et mesures du projet ;
- une synthèse de l'analyse des effets cumulés entre le projet de Speichim et les autres projets de la zone d'étude.

Les incidences négatives notables en cas d'accident sont traitées dans l'étude de dangers (voir [PJ n°49b](#) et le résumé non technique associé en [PJ n°49a](#)).

2 DESCRIPTION DU SITE ACTUEL ET DU PROJET

Les éléments ci-dessous sont issus de la Note de présentation non technique ([PJ 7](#)).

2.1 Présentation du site actuel

Heineken réalise une activité de brasserie sur son site de Marseille et produit des boissons alcoolisées conditionnées en fûts inox et bouteilles en verre. Les principales étapes de fabrication de la bière correspondent à :

- 1) La réception des matières premières et auxiliaires, et emballages
- 2) Le concassage des céréales en farine au niveau de la meunerie ;
- 3) Le brassage (mélange de farine et d'eau chaude) ;
- 4) La filtration, l'extraction du moût¹ séparé des drêches² et l'ajout de houblon ;
- 5) Les fermentations, la décantation, la clarification et la filtration ;
- 6) La garde ;
- 7) Le conditionnement.
- 8) Le stockage et chargement des produits finis

Ces différentes étapes (1) à (7) sont schématisées dans la Figure 1.

¹ Moût : jus obtenu en salle de brassage (source : Larousse)

² Drêche : résidu solide de l'orge qui a servi à faire la bière (source : Larousse)

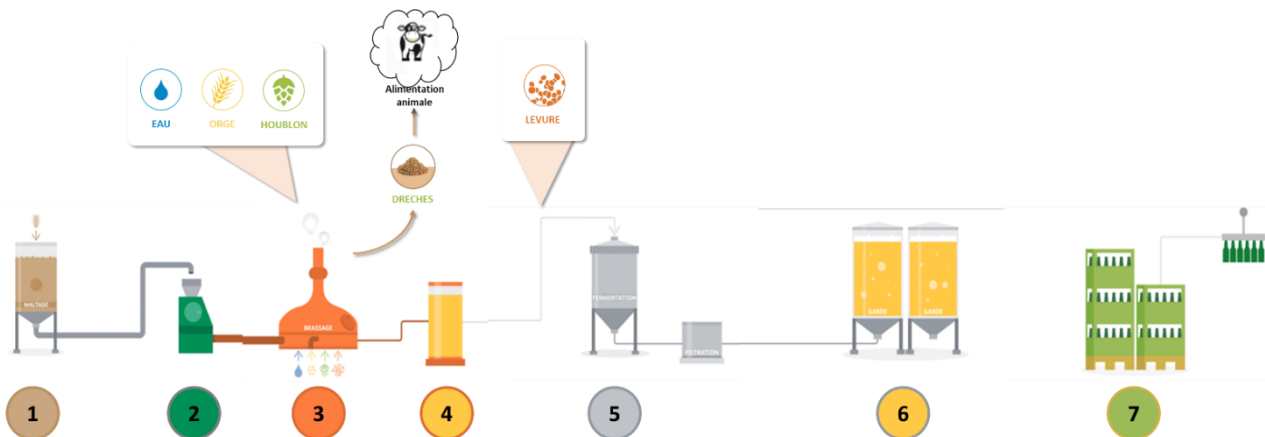


Figure 1 : Schéma simplifié des étapes de fabrication de la bière (source : Heineken)

La description détaillée des installations existantes est abordée dans la [PJ n°46](#).

2.2 Répartition des zones d'activités

L'établissement de Marseille peut être décomposé en 10 zones (voir Figure 2 ci-dessous) :

1. Zone de fabrication ;
2. Zone des fluides ;
3. Zone de conditionnement ;
4. Halls de stockage de produits finis ;
5. Brassage ;
6. Zones parking poids-lourds (PL) : cour de chargements des produits finis et déchargements de matières premières, verrier.
7. Stockages extérieurs
8. Parking VL (employés sous-traitant) ;
9. Station d'épuration.



(Fond de plan : Géoportail)

Figure 2 : Répartition des grandes zones du site de La Valentine

La description détaillée des installations existantes est abordée dans la **PJ n°46**.

3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 Description du projet

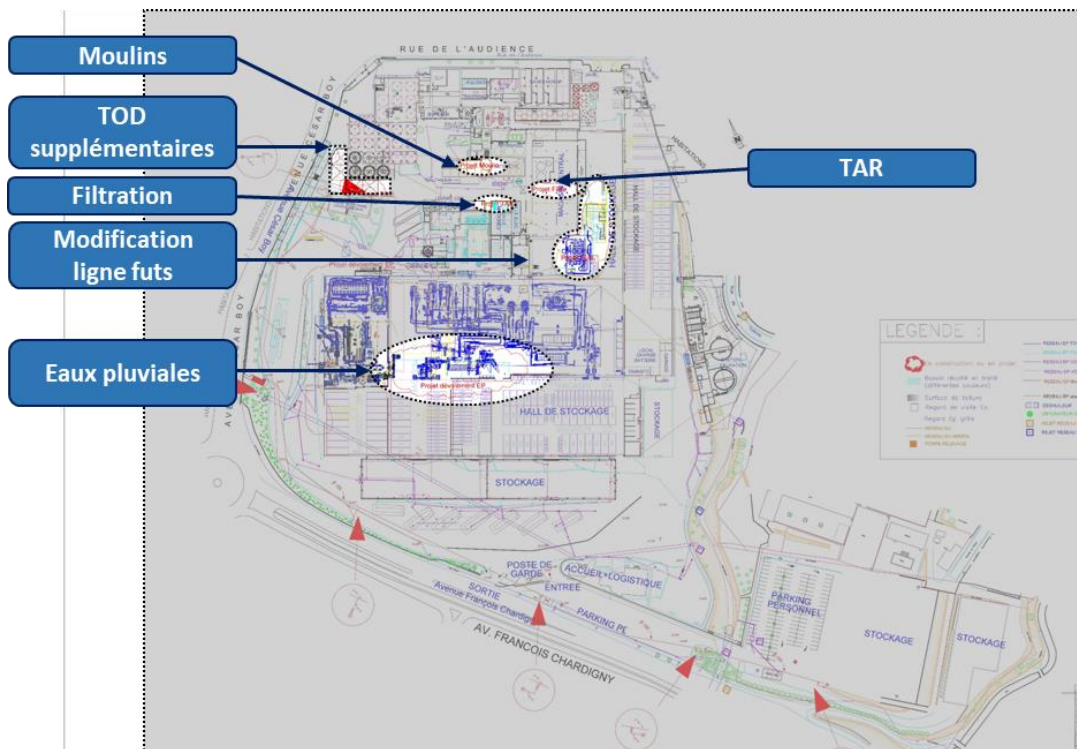
La Brasserie a pour projet d'augmenter ses capacités de production au cours des 2 prochaines années pour atteindre une capacité de 2,2 millions d'hectolitre de bière produit. Ce projet, associé aux différentes modifications passées nécessite une nouvelle **demande d'autorisation environnementale**.

Afin d'atteindre cette capacité de production, le projet s'accompagne de plusieurs modifications des activités et des installations du site.

- L'ajout de 2 tanks horizontaux supplémentaires (TOD) de 6500hl à l'horizon 2023 ;
- L'ajout de 2 tanks horizontaux supplémentaires (TOD) de 6500hl à 2024/2025 ;
- L'ajout de 1 silo drêche de (300t) à l'horizon 2023/2024 ;
- L'ajout de 2ème ligne filtration à l'horizon 2023 ;
- La modification des installations impliquées dans le Brassage avec notamment le remplacement des équipements cuve filtre et filtre presse ainsi que les concasseurs malt (Moulins) à l'horizon 2024/2025 ;
- La mise en place d'une nouvelle ligne futs en remplacement de l'existante à l'horizon 2024/2025.
- L'ajout d'une tour aéroréfrigérante

3.2 Localisation des modifications associées au projet

Le plan masse comprenant toutes les modifications apportées est présentée en Figure 3.



(source : HEINEKEN ENTREPRISE modifié)

Figure 3 : Localisation des nouvelles installations/modifications engendrées par le projet 2,2M

4 SYNTHÈSE DES IMPACTS APRES MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le tableau qui suit synthétise l'impact du projet pour chaque thématique et présente les mesures pour éviter, réduire ou compenser (ERC) ces impacts. Les impacts sont évalués directement avec la prise en compte de ces mesures, selon une cotation qualitative en 5 niveaux :

- **Impact fort,**
- **Impact modéré,**
- **Impact faible,**
- **Impact négligeable ou nul,**
- **Impact positif.**

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et de l'impact du projet

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Occupation des sols	Le projet sera sur l'emprise du site existant et compatible avec l'usage des sols du PLU en vigueur. → Enjeu nul	→ Impact nul	→ Impact nul
Topographie	La topographie du site est plane et le site est entièrement urbanisé → Enjeu nul	→ Impact nul	→ Impact nul
Contexte géologique	La géologie au droit du site est caractérisée par une lithologie stable, ne présentant pas de facteur de risque particulier de mouvement de terrain ou de séisme. → Enjeu faible	Aucun impact sur la stabilité des terrains compte tenu de la nature du projet et de l'absence de modification du sous-sol. → Impact nul	
Qualité des sols	Le site étudié n'est pas recensé dans les bases de données BASOL. Cependant, le site fait partie des sites de la base de données BASIAS. La géologie au droit du site est caractérisée par une lithologie stable, ne présentant pas de facteur de risque particulier de mouvement de terrain ou de séisme. → Enjeu faible	Aucun impact sur la qualité des sols compte tenu de la nature du projet et de l'absence de source. Absence de nouvelle construction susceptible de constituer un vecteur. → Impact nul	

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Nappe souterraine	Il n'existe aucun captage d'alimentation en eau potable sur le site ni dans un rayon de 1 km aux alentours. Le captage AEP le plus proche se situe à environ 4,8 km au nord-ouest de la zone de projet, il est identifié 0130000000675 et est nommé « Saint-Barnabé ». Il s'agit d'un captage d'eau superficielle. Le projet ne prévoit pas de prélèvement dans la nappe souterraine. Absence de pollution notable de la nappe au droit du site recensée dans le rapport de base → Enjeu faible	Mesures standards en phase travaux • Emploi d'engins en bon état ; • Stockage produits sur aires étanches et/ou sur rétentions ; • Les eaux de pluies lors du chantier seront collectées et évacuées vers le réseau ; • Installations de sanitaires de chantier ; • Gestion des déchets et élimination en filières agréées. • Des kits anti-pollution seront disponibles à proximité des engins ; • Mise en place d'une procédure en cas de fuite accidentelle de polluant sur site • Les consignes d'alerte seront fournies aux entreprises avant le démarrage des travaux, disponibles sur le chantier et affichées à l'entrée du chantier et dans les bureaux du chantier. → Impact négligeable	Volet quantitatif : Prélèvement sur le réseau AEP. Consommation maîtrisée s'élevant à + 164 500 m³/an Mesures en phase Exploitation : Amélioration continue et suivi des indicateurs de performance eau. → Impact faible Volet qualitatif : Seule les eaux pluviales sont rejetées au milieu naturel et dans les eaux de surface. Absence de vecteurs vers les eaux souterraines. → Impact nul
Archéologie	Le site est partiellement situé dans une zone de présomption de prescription archéologique sans seuil de surface nommée « Vallée de l'Huveaune nord ». → Enjeu faible	Projet inclut dans l'emprise ICPE actuelle → Impact nul	
Eaux de surface	La zone d'étude présente deux cours d'eaux au droit du site respectivement « le ruisseau	Pas de rejet aqueux spécifique pour la phase travaux	<u>Eaux pluviales</u>

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
	de la Garderonne » situé dans la partie sud-est du terrain et « le Beal » situé dans une canalisation souterraine traversant le site. Un autre cours d'eau est présent à environ 690 m des limites Sud de propriété. → Enjeu modéré	→ Impact négligeable	Rejet des eaux pluviales dans les eaux superficielles après traitement. Pas de modifications des installations en place. <u>Eaux industrielles</u> Les eaux usées seront traitées par la STEP dimensionnée pour prendre en charge cette augmentation. Augmentation des flux de 30% sans modification de la convention de déversement et des valeurs de l'AP en vigueur → Impact faible
Zones inondables	La commune de Marseille est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation et un TRI. Selon la carte de zonage inondables, le terrain étudié est situé en dehors des zones susceptibles d'être affectées par des débordements de cours d'eau. → Enjeu faible	Projet inclut dans l'emprise ICPE actuelle → Impact nul	
Qualité de l'air	La qualité de l'air est moyenne dans la zone d'étude compte tenu de la proximité de l'autoroute et du trafic routier important. → Enjeu faible	La phase travaux ne générera pas d'opération d'excavation ni de déplacement de terres. Les opérations seront essentiellement du montage d'équipement. Les mesures prévues sont des mesures standards en phase chantier et notamment :	Aucune nouvelle source ajoutée dans le cadre du projet. Sollicitation des sources existantes. Aucune mesure spécifique mis en place. Installations de faibles puissance et atteinte des ratios prévus au niveau des MTD → Impact faible

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
		- Le chantier sera maintenu dans un état de propreté permanent limitant l'envol de poussières. - Véhicule chantier conforme aux normes EURO; - L'arrêt des moteurs dès que possible et notamment lors des phases statiques (ex : chargement du camion). - La mise en place de signalisation spécifique indiquant la présence des travaux pour les usagers du site. → Impact négligeable	
Odeurs	Plusieurs plaintes visant les activités du site Heineken ont été recensées au cours des dernières années. Proximité immédiate des zones pavillonnaires et école. → Enjeu modéré	Dans le cadre des travaux aucun nouveau produit ne sera mis en œuvre. Le projet ne sera donc pas susceptible d'émettre des odeurs → Impact nul	Absence de nouvelle source d'odeur. Les odeurs seront de même type. A la suite des plaintes et des dysfonctionnement constatés, le dispositif de traitement des odeurs par charbon actif sera pérennisé. → Impact faible
Climat	/	Les engins utilisés sur le chantier seront conformes aux normes en termes d'émissions de gaz d'échappement. Les travaux seront effectués par des entreprises qui se conformeront aux prescriptions réglementaires en vigueur. → Impact négligeable	Le projet, avec le redémarrage de la ligne LR4, engendrera une augmentation des émissions des consommations. Celles-ci resteront faibles et proportionnelles à l'activité (environ + 30 %). → Impact faible
Radiation	/	Aucune source de radiation ne sera présente en situation future. → Impact nul	

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Utilisation rationnelle de l'énergie	/	En phase travaux, l'énergie utilisée seront des énergies conventionnelles (hydrocarbures) pour la circulation des véhicules et engins de chantier. → Impact négligeable	Les actions et mesures réalisées pour une utilisation rationnelle de l'énergie et permettant de limiter les consommations sont les suivantes : • Certification ISO50001 • Surveillance de l'utilisation de l'énergie • Pilotage des indicateurs de suivi de • Respect des ratios de performance des MTD → Impact faible
Matériaux / ressources naturelles	/	Le projet ne nécessitera pas l'excavation ou l'apport de terres sur le site. Les matériaux utilisés seront essentiellement des éléments métalliques et des équipements techniques. → Impact négligeable	
Habitations/ERP	L'environnement proche du site présente autant d'habitations que de zones d'activités. → Enjeu modéré	L'impact du projet sur les populations sera lié aux éventuelles nuisances du site : pollution atmosphérique, paysage, trafic routier, émissions sonores et vibratoires, émissions lumineuses et la santé (se référer aux paragraphes concernés). → Impact négligeable à faible	
Activités économiques	L'environnement industriel est constitué de 12 ICPE dans un rayon de 1 km autour de la zone de projet. À 1,7 km à l'Est du site se trouve l'industrie Arkema, ICPE classée Seveso seuil haut. Le site n'est pas impacté par un PPRT. → Enjeu faible	Les travaux participeront à l'économie locale : ouvriers, conducteurs de camions, etc. → Impact positif	Le projet aura un impact positif pour l'activité locale avec la création d'emplois. → Impact positif
Agriculture	L'activité agricole est peu existante à proximité immédiate du site Heineken. Les	Les engins utilisés sur le chantier seront conformes aux normes en termes d'émissions de gaz	

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
	premières terres agricoles sont présentes à environ 3,3 km à l'est et 3,7 km au sud-est du site (surfaces de culture, ...). → Enjeu nul	d'échappement. Les travaux seront effectués par des entreprises qui se conformeront aux prescriptions réglementaires en vigueur. Aucun rejet aqueux ou atmosphérique n'est susceptible de rejoindre un terrain agricole. → Impact négligeable	Aucun rejet aqueux ou atmosphérique n'est susceptible de rejoindre un terrain agricole. → Impact négligeable
Tourisme et loisirs	Présence de musées à environ 2 km au sud-ouest et de centres équestres à environ 1,2 km à l'est et à 2,2 km au nord-ouest du site. Les activités de loisirs sont limitées au niveau du site. → Enjeu faible	Le projet n'entre en conflit avec aucune activité touristique ou de loisir. → Impact nul	
Paysage	Site intégré dans une zone urbanisée, comprenant une zone d'activités et des habitations → Enjeu faible	Dans le cadre du projet, aucun nouveau bâtiment ne sera construit. Les équipements seront installés dans un bâtiment existant ou dans la continuité des équipements extérieurs → Impact nul	
Zones naturelles inventoriées ou protégées	L'aire d'étude n'est pas concernée par la présence des protections du patrimoine naturel. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1.5 km au sud : Calanques et Îles Marseillaises – Cap Canaille et Massif du Grand Caunet. L'aire d'étude n'est pas concernée des zones d'inventaires.	Le site et le projet associé (emprise du projet inclus dans l'emprise ICPE actuelle dans un bâtiment existant) sont localisés en dehors de tout espace naturel protégé. Le projet n'entraînant aucune acquisition de nouveaux terrains, → Impact nul	

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
	L'aire d'étude se situe en zone urbanisée, hors des zones de la trame verte et bleue régionale. → Enjeu faible		
Trafic routier	La brasserie est desservie par une route double voie : l'avenue François Chardigny. L'A50 est située à 500 m de la Brasserie. → Enjeu faible	Lors de la phase travaux, le trafic supplémentaire sera négligeable	Augmentation de 1% du trafic PL circulant sur les axes à proximité du site. → Impact faible
Voies ferrées Voies fluviales Voies aériennes	La zone de la brasserie n'est pas directement desservie par la voie ferrée. - Les cours d'eaux à proximité du site ne participent pas au trafic fluvial. Il n'y a pas de voie navigable à proximité de la zone de projet. → Enjeu nul	Absence de trafic ferroviaire, fluviale ou aérien engendré par le projet → Impact nul	
Bruit et vibrations	L'ambiance sonore résiduelle, extérieure au fonctionnement de l'établissement, est principalement due aux sources suivantes : • Routes avoisinantes • Zone d'activité L'environnement sonore autour du site est important. → Enjeu faible	Les sources de bruit occasionnelles seront constituées par le klaxon, l'alarme de recul des engins et par la circulation des engins et camions. Heineken s'assurera que les engins travaillant sur le site soient conformes à la réglementation en vigueur en termes de niveau sonore. En outre, les klaxons et haut-parleurs ne seront utilisés qu'en cas de nécessité (danger immédiat par exemple). → Impact faible	Les sources de bruit nouvelles seront majoritairement situées à l'intérieur des bâtiments. Les équipements extérieurs Les équipements extérieurs telles que les compresseurs ou la nouvelle TAR seront installés dans la continuité des équipements existants avec des niveaux sonores analogues. → Impact faible

Thématique	Rappel des enjeux du projet (identifiés au § 3) / Situation actuelle	Impact du projet et mesures prévues	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Emissions lumineuses	Le site s'insère dans une zone urbaine à vocation industrielle et commerciale marquée par la présence de nombreuses sources lumineuses : infrastructures, équipements commerciaux etc. → Enjeu faible	Les travaux seront réalisés en journée. Les éventuelles nuisances lumineuses se limiteront aux phares des engins en période hivernale. → Impact nul	Le projet n'induit pas de nouvelles sources d'émissions lumineuses. → Impact nul
Déchets	/	Lors des travaux, le prestataire retenu aura notamment à sa charge les dispositifs de stockage et d'évacuation des déchets et la propreté du chantier. → Impact faible	Dans le cadre du projet, les différents types de déchets générés actuellement ainsi que leur mode de gestion resteront inchangés. Aucun nouveau déchet ne sera généré. Le projet engendrera cependant une augmentation de la production des déchets (identique à l'augmentation de la production). → Impact faible

5 ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Le tableau suivant synthétise les projets identifiés autour du projet et les effets cumulés attendus avec le projet :

Tableau 2 : Projets identifiés se trouvant sur les communes de Marseille, La Penne-sur-Huveaune, Allauch et Aubagne

Projet	Commune	Avis AE	Distance au projet	Commentaire
Projet de Val'Tram : prolongement de la ligne de tramway d'Aubagne à La Bouilladisse	Aubagne	MRAe 06/04/2023	A 6,4 km au sud-est	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Aménagement dans le quartier des Fabriques	Marseille	IGEDD 02/03/2023	A 10 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de roche massive dans le quartier Saint-Tronc à Marseille	Marseille	MRAe 07/11/2022	A 4,6 km au sud-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Réhabilitation de la friche industrielle LegréMante à Marseille	Marseille	MRAe 31/08/2022	A 12,2 km au sud-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Renforcement et protection du plan d'aeu du FRIOUL à Marseille	Marseille	Préfet des Bouches-du-Rhône 23/08/2022	A 13,7 km à l'ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Construction d'un établissement pénitentiaire « Maison d'arrêt site des Baumettes 3 »	Marseille	Ministère de la transition écologique 17/12/2021	A 8 km au sud-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Zac Littorale au sein de l'opération d'intérêt national Euro méditerranée sur la commune de Marseille (13)	Marseille	IGEDD 20/10/2021	A 9,4 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
La ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur « Le projet des phases 1 & 2 » (06-13-83) et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet	Marseille	IGEDD 18/10/2021	A 9,3 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Agrandissement et de modernisation de la base nautique du Roucas Blanc à Marseille	Marseille	MRAe 30/06/2021	A 9,5 km à l'ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet

Projet	Commune	Avis AE	Distance au projet	Commentaire
Aménagement du parc des Ayalades	Marseille	Préfet des Bouches-du-Rhône 19/05/2021	A 9,1 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Construction de la sous-station électrique du data center Interxion MRS4 à Marseille	Marseille	MRAe 16/04/2021	A 11,9 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Travaux visant la mise en œuvre et l'exploitation de systèmes de collecte et de Traitement des eaux issues de la réparation navale du Grand port maritime de Marseille	Marseille	IGEDD - Préfet des Bouches-du-Rhône 24/03/2021	A 11 km au sud-est	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Déclaration des modifications des activités existantes réalisées depuis le 20/05/2016 sur le site de Protec Métaux d'Arenc	Marseille	Préfet des Bouches-du-Rhône 23/02/2021	A 9,8 km au nord-ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet
Installation de récupération de déchets et de broyage de VHU et de métaux	Marseille	Préfet des Bouches-du-Rhône 12/02/2021	A 9,7 km à l'ouest	Aucun effet cumulé attendu compte tenu de l'éloignement à la zone d'emprise du projet

Parmi les avis émis par l'autorité environnementale depuis 2020, aucun projet recensé pourrait avoir de potentiels effets cumulés avec les activités du site Heineken.

Aucun des projets n'est situé dans un périmètre proche, ainsi aucun projet existant ou approuvé ne présente d'incidences cumulées avec le projet.